



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de la formation  
et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung  
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06  
[www.fr.ch/dfac](http://www.fr.ch/dfac)

Aux organes consultés

Réf : DC/hm/23-243/2.1.10/  
T direct: +41 26 305 12 41  
Courriel: S2@fr.ch

*Fribourg, le 6 décembre 2023*

## **Calendrier des écoles de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré pour les années 2025/26 à 2029/30**

Madame,  
Monsieur,

A l'issue de la consultation effectuée cet automne, j'ai le plaisir de vous communiquer la décision de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) relative au calendrier des écoles de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) pour les années 2025/26 à 2029/30.

### **1. Bases légales, principes directeurs et projet de calendrier**

Le calendrier des écoles du S2 découle de celui de l'école obligatoire, avec la différence que l'année scolaire compte au moins 37 semaines d'école et au moins 180 jours de classe (loi du 11 décembre 2018 sur l'enseignement secondaire supérieur, LESS, art. 15).

Le projet de calendrier scolaire pour les collèges et l'ECGF soumis en consultation est identique au calendrier de l'école obligatoire pour les années 2025/26 à 2029/30 sauf que les cours se terminent une semaine plus tôt pour respecter la règle des 180 jours annuels. Cette différence permet notamment aux élèves concernés de concilier au mieux études et devoirs militaires (début de l'école de recrue en semaine 26) et de participer à la procédure d'admission aux études de médecine (test d'aptitudes).

### **2. Consultation : modalités et résultats**

La consultation a eu lieu du 5 septembre au 15 novembre 2023. Elle s'adressait aux commissions et directions d'école du S2, à la Conférence des directeurs/trices des collèges du canton de Fribourg, à l'Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré, au Syndicat des services publics, aux associations de parents d'élèves, au Service de la formation professionnelle, à l'Institut agricole de Grangeneuve et au Conservatoire. La consultation n'étant pas limitée aux organes précités, chacune et chacun a eu la possibilité de donner son avis.

La DFAC demandait, en cas de désaccord avec le projet de calendrier, de lui faire part des objections sous la forme d'un projet de calendrier alternatif recouvrant les années 2025/26 à 2029/30.

Il ressort de la consultation que tous les organes qui ont répondu soutiennent ce calendrier.

Certaines réponses contiennent des suggestions pour les prochaines consultations relatives aux calendriers scolaires, notamment :

- > A l'avenir, les consultations des calendriers de la scolarité obligatoire, du S2 et du Service de la formation professionnelle devraient être simultanées.
- > Il faudrait mettre en consultation des variantes.
- > Il faudrait abandonner ou élargir l'argumentation sur le fait que l'année scolaire se termine une semaine plus tôt au S2 que pour la scolarité obligatoire.

### 3. Décision

Au vu du soutien de tous ses partenaires principaux, la DFAC adopte sans modification le projet soumis en consultation pour les années 2025/26 à 2029/30.

Le calendrier est disponible sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations, vous remercie chaleureusement de votre collaboration constructive et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Didier Castella  
Conseiller d'Etat, Directeur suppléant

Copie

—  
Cette lettre sera publiée sur le site du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré